

## Rétrospective en arbitrage | 2018

Célian Hirsch

Janvier 2018 | Décembre 2018

---

### **ATF 144 III 120**

#### **Le TAS est-il un tribunal arbitral indépendant ?**

Le Tribunal arbitral du sport est un tribunal arbitral suffisamment indépendant pour être assimilé à un tribunal étatique (CH). [www.lawinside.ch/579/](http://www.lawinside.ch/579/)

### **ATF 144 III 235**

#### **L'arbitrabilité des prétentions du travailleur (art. 354 CPC)**

En arbitrage interne, les prétentions du travailleur visées à l'[art. 341 al. 1 CO](#) ne sont pas à la libre disposition des parties et donc pas arbitrables. Le Tribunal fédéral confirme sa jurisprudence rendue avant l'entrée en vigueur du CPC (SS). [www.lawinside.ch/601/](http://www.lawinside.ch/601/)

### **Pechstein c. Suisse (40545/10)**

#### **Le Tribunal arbitral du sport et l'art. 6 CEDH : exigences d'indépendance, d'impartialité et d'audience publique**

Le système de liste fermée d'arbitres du Tribunal arbitral du sport respecte les exigences d'indépendance et d'impartialité requises par l'[art. 6 CEHD](#). Dans le cas d'un arbitrage forcé, le Tribunal arbitral du sport doit en principe tenir une audience publique afin de respecter le droit à un procès équitable ([art. 6 CEDH](#)) (CH). [www.lawinside.ch/659/](http://www.lawinside.ch/659/)

### **Mutu c. Suisse (67474/10)**

#### **L'arbitrage "forcé" en matière sportive et la CEDH**

En principe, le choix de résoudre un litige par la voie de l'arbitrage est un choix volontaire. Toutefois, un arbitrage est considéré comme "forcé" lorsque l'acceptation de la clause arbitrale ne relève pas d'un choix "libre, licite et sans équivoque". Dans ce cas, le tribunal arbitral doit respecter les garanties prévues par l'[art. 6 CEDH](#) (CH). [www.lawinside.ch/664/](http://www.lawinside.ch/664/)

---

Proposition de citation : CÉLIAN HIRSCH, Rétrospective en arbitrage 2018, [www.lawinside.ch/arbitrage18.pdf](http://www.lawinside.ch/arbitrage18.pdf)

Lien de téléchargement : [www.lawinside.ch/arbitrage18.pdf](http://www.lawinside.ch/arbitrage18.pdf)